

Trump n'a rien inventé : une très vieille loi prévoit la restriction d'entrée par le Président des USA

écrit par Alain | 31 janvier 2017



Passage qui ici nous concerne de la loi 8 U.S. code 1182, qui a été révisée au cours du temps et dont Carter s'est d'ailleurs servi, et qui dit que :

“Suspension of entry or imposition of restrictions by president.

Whenever the president finds that the entry of any aliens or of any class of aliens into the United States would be detrimental to the interests of the United States, he may, by proclamation, and for such period as he shall deem necessary suspend the entry of all aliens or any class of aliens as immigrants or non immigrants or impose on the entry of aliens any restrictions he may deem to be appropriate. »

En bon Français :

Suspension d'entrée ou imposition de restrictions par le président.

Chaque fois que le président constate que l'entrée de tout étranger ou de toute catégorie d'étrangers aux États-Unis porterait préjudice aux intérêts des États-Unis, il pourra, par proclamation (donc par décret comme ici et sans devoir mettre ceci au vote vu que la loi lui permet de le faire) et pendant la période qu'il

jugera nécessaire, (c'est à dire 3 mois ou 6 mois ou plus) suspendre l'entrée de TOUS les étrangers, ou de TOUTE catégorie d'étrangers en tant qu'immigrés ou non-immigrants, (notez bien immigrés ou non-immigrants, donc touristes et tintouin y compris,) ou imposer à l'entrée des étrangers toute restriction qu'il jugera appropriée.

Voilà, c'est la LOI, NOIR SUR BLANC.